

Bientôt des ordinariats personnels pour les anglicans entrant dans l'Eglise catholique

Author : Riposte Catholique

Categories : [Dialogue interreligieux et œcuménisme](#)

Date : 20 octobre 2009

Comme promis, voici quelques heures (voir [ici](#)), nous vous présentons la version française (non officielle) de la note de la congrégation de la Doctrine de la foi relative aux ordinariats personnels pour les anglicans entrant dans l'Eglise catholique:

Avec la préparation d'une Constitution apostolique, l'Eglise catholique entend répondre aux nombreuses demandes qui ont été soumises au saint-siège par des groupes de clercs et de fidèles anglicans de différentes parties du monde, et qui souhaitent entrer dans la pleine et visible communion.

Dans cette Constitution apostolique, le saint-père propose une structure canonique qui répond aux besoins de cette réunion d'entités en formant des Ordinariats personnels qui permettront à ceux qui étaient anglicans d'entrer dans la pleine communion de l'Eglise catholique tout en préservant des éléments particuliers du patrimoine spirituel et liturgique de l'anglicanisme. Selon les conditions de cette Constitution apostolique, une surveillance pastorale et une orientation seront fournies aux groupes d'anciens anglicans par le moyen d'Ordinariats personnels dont les ordinaires seront généralement nommés parmi le clergé anciennement anglican.

La Constitution apostolique qui va paraître fournit une réponse raisonnable et même nécessaire à un phénomène mondial, en offrant un modèle canonique unique à l'Eglise universelle, lequel sera adaptable à différentes situations locales et équitable pour les anciens anglicans dans son application universelle. Elle pourvoit à l'ordination sacerdotale catholique des anciens membres mariés du clergé anglican. Des raisons historiques et œcuméniques interdisent l'ordination d'hommes mariés à l'épiscopat que ce soit dans les Eglises catholiques ou orthodoxes. La

Constitution, par conséquent, stipule que les Ordinaires pourront être soit un prêtre soit un évêque non marié. Les séminaristes des ordinariats devront être préparés de conserve avec les autres

séminaristes catholiques, encore que l'Ordinaire pourra fonder une maison de formation pour répondre aux besoins particuliers relevant du patrimoine anglican. Ainsi, la Constitution apostolique

cherche à établir un équilibre entre, d'une part, la préoccupation de maintenir ce qui est digne dans le patrimoine liturgique et spirituel anglican et, d'autre part, la préoccupation que ces groupes et leurs clergés soient intégrés dans l'Eglise catholique.

Le cardinal William Levada, préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi qui a préparé ces dispositions, a déclaré: "Nous avons essayé de répondre aux demandes de pleine communion qui

nous ont été faites par des anglicans de différentes parties du monde ces dernières années d'une manière uniforme et équitable. Avec cette proposition, l'Eglise veut répondre aux aspirations

légitimes de ces groupes anglicans à une pleine et visible communion avec l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre."

Ces Ordinariats personnels seront constitués, autant que de besoin, après consultation avec les conférences épiscopales, et leurs structures seront, à certains égards, semblables à celles des Ordinariats militaires qui ont été établis dans la plupart des pays pour assurer un ministère pastoral aux membres des forces armées et à ceux qui en dépendent dans le monde entier. "Ces anglicans qui ont fait une démarche auprès du saint-siège ont exprimé clairement leur désir d'une pleine et visible unité avec l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. En même temps, ils nous ont exprimé l'importance de leurs traditions et de leur culte anglicans pour leur itinéraire de foi", a dit le cardinal Levada.

Les dispositions de cette nouvelle structure sont en accord avec l'engagement au dialogue œcuménique qui continue à être une priorité pour l'Eglise catholique, en particulier par le truchement du

Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. "Cette initiative est venue de plusieurs groupes différents d'anglicans, a poursuivi le cardinal Levada. Ils nous ont déclaré qu'ils

partageaient la foi catholique commune telle qu'elle est exprimée dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique*, et ont accepté le ministère pétrinien comme quelque chose que le Christ a voulu pour l'Eglise. Pour eux, le temps est venu d'exprimer cette unité explicite dans la forme visible de la pleine communion."

Selon le cardinal Levada: "Le saint-père, notre pape Benoît XVI, espère que le clergé et les fidèles anglicans qui désirent l'union avec l'Eglise catholique trouveront dans cette structure canonique la possibilité de préserver ces traditions anglicanes qui leur sont précieuses dans la cohérence avec la foi catholique. Dans la mesure où ces traditions expriment d'une manière particulière la foi que nous partageons, elles sont un don à partager par toute l'Eglise. L'unité de l'Eglise n'exige pas une uniformité qui ignorerait la diversité culturelle, comme l'indique l'histoire du christianisme. De plus, les nombreuses traditions différentes que l'on constate aujourd'hui dans l'Eglise catholique, sont enracinées dans le principe qu'a exprimé saint

Paul dans son épître aux Ephésiens: "Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême" (4, 5). Notre communion est, par conséquent, renforcée par une telle diversité légitime, et nous

sommes ainsi heureux que ces hommes et ces femmes apportent avec eux leurs contributions particulières à notre commune vie de foi."

(suite de la traduction demain)

On notera que cette ouverture à la pleine communion, si elle laisse une place de choix aux traditions spirituelles, théologiques et liturgiques des anglo-catholiques, n'a pas transigé sur deux

points fondamentaux: le magistère pontifical et la question des ordres (dont Léon XIII, dans *Apostolicae curae*, avait affirmé qu'ils n'étaient plus valides dans la communion anglicane).

Les ex-anglicans qui choisiront la réunion accepteront donc le souverain pontificat comme une donnée de la Tradition la plus antique, fondamentale pour la structure de l'Eglise (la note précise

d'ailleurs l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, montrant ainsi que l'Eglise catholique romaine n'est pas une forme parmi d'autres de "réalisation ecclésiale", mais bien l'Eglise du Christ dont des vestiges sont présents dans les autres communions chrétiennes séparées) et la réordination des clercs.

Comme fidèles catholiques, nous ne pouvons que nous réjouir du pas de géant ainsi accompli en direction de l'unité du Berceau du Christ.